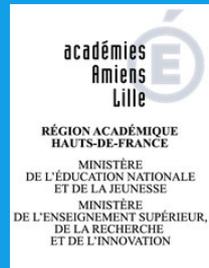


Organisation des services  
dans le cadre  
de la région académique



# Protocole d'accompagnement des personnels

Directions des Ressources Humaines des académies de Lille et Amiens

1

## SOMMAIRE

1. Groupe Technique RH : feuille de route et composition
2. Calendrier de travail prévisionnel
3. Calendrier de création des services régionaux
4. Réunion d'information académique des cadres
5. Réunion d'information des agents pour chacune des structures académiques concernées
6. Phase d'écoute et d'information individuelle
7. Présentation des services régionaux cibles aux agents des structures académiques concernées
8. Phase d'accompagnement à la mobilité (intra – interne)
9. Procédure de mobilité interne
10. Dispositif de formation

2

## 1. GROUPE TECHNIQUE RH – FEUILLE DE ROUTE

Un groupe technique RH est chargé de définir et de proposer les modalités d'accompagnement des personnels, la procédure liée à la mobilité, le dispositif de formation ainsi que des propositions pour une convergence indemnitaire entre Lille et Amiens.

Le groupe technique RH prépare les consultations des instances et organise pour cela la tenue du groupe de travail avec les organisations syndicales.

- ✓ Composition du groupe technique : pluri catégorielle Lille - Amiens
- ✓ Pilote : Jérôme COLSON, DRH Lille en lien avec David Olivier COMTE, DRH Amiens
- ✓ Co-pilotes : David HURIAUX, chef DEPA Lille et Frédéric KUNCZE, chef DPAE Amiens
- ✓ Articulation avec les groupes techniques structuration des services

3

## 1. UN PROTOCOLE D'ACCOMPAGNEMENT

- ✓ Piloté en académie par chaque DRH
- ✓ Mise en œuvre pour chaque agent concerné par la réorganisation territoriale des services
- ✓ Une écoute active des attentes et besoins des agents
- ✓ Un respect des règles de confidentialité (données personnelles) et de neutralité
- ✓ Pas de mobilité géographique non choisie
- ✓ Une mobilité fonctionnelle accompagnée par la formation qui valorise le parcours individuel de carrière et les perspectives d'évolution professionnelle
- ✓ Pas de changement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et une mise en œuvre progressive jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2020 (1<sup>ère</sup> vague).

4

## 2. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Octobre  
2019

Groupe de travail RH OS 1 - Lille et Amiens (9/10/19) :  
**Protocole d'accompagnement des personnels**

1/10/19 à Lille et 7/10/19 à Amiens : Réunion d'information à destination des cadres en académie : Point d'étape sur l'organisation de la NRA + protocole d'accompagnement RH

Novembre  
2019

Groupe de travail RH OS 2 - conjoint Lille – Amiens (29/11/19) : **Procédure de mobilité - dispositif de formation**

Réunion d'information des agents par service académique concerné par l'organisation des services régionaux (1/1/2020) : protocole d'accompagnement  
→ Ouverture phase d'écoute individuelle

Décembre  
2019

CTSA (5/12/19) et CTA (11/12/19) conjoints Lille – Amiens : Organisation des services régionaux au 1/1/2020

5

## 2. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Janvier  
2020

CTA (17/1/20) conjoint Lille – Amiens : Organisation des services régionaux au 1/9/2020

Groupe de travail RH OS 3 (29/1) conjoint Lille – Amiens : **Mise en œuvre des mesures RH de mobilité** (services au 1/1 et 1/9/20)

Février  
2020

Présentation des services régionaux cibles aux agents / services concernés au 1/9/20 + modalités d'accompagnement à la mobilité (SGAA – Chefs services – DRH)

Mars 2020

Phase d'accompagnement individuel à la mobilité : attentes et souhaits d'évolution – besoins de formation (entretiens conduits par DRH – expertise mouvement / formation)

**Rencontres de la mobilité intra**

Avril 2020

Mouvement intra académique

Mai 2020

**Rencontres et échanges avec les services en amont de la mobilité interne**

6

## 2. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Juin 2020

Mobilité interne dans chaque académie : procédure partagée (rectorats et DSDEN)

Juillet  
2020

Résultats de la mobilité interne

Septembre  
2020  
-  
Novembre  
2020

Mise en œuvre des dispositifs de formation : adaptation à l'emploi - perfectionnement

7

## 3. CALENDRIER DE CRÉATION DES SERVICES

01/01/2020

- Secrétariat général aux affaires régionales académiques
- Département de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - SRASUP et SRAPI
- Département de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'insertion - DRaFPIC et DRIO
- Service régional des achats
- Mission régionale BOP 214

01/09/2020

- Service interacadémique du Contrôle et Conseil pour les EPLE
- Département des politiques éducatives régionales et de l'évaluation - Délégation régionale au numérique éducatif, Délégation régionale à l'action culturelle, Délégation régionale aux relations européennes et internationales et à la coopération, Délégation régionale à l'évaluation, Service des politiques éducatives et pédagogiques, Service statistiques

01/01/2021

- Centre de services partagé interacadémique
- Cellule interacadémique de sécurisation des systèmes et des données personnelles

01/09/2021

- Service interacadémique des concours enseignants 1<sup>er</sup> degré

01/09/2022

- Direction des systèmes d'information inter-académique

8

#### 4. RÉUNIONS D'INFORMATION DES CADRES

- Objectifs :
  - ✓ Point d'étape sur la mise en œuvre de la région académique et calendrier prévisionnel
  - ✓ Présentation du protocole d'accompagnement RH
- Public : chefs de service et adjoints, chefs de bureau, conseillers techniques et délégués
- Modalité : mise en œuvre dans chaque académie



**1<sup>er</sup> et 7 octobre 2019**

9

#### 5. RÉUNIONS D'INFORMATION DES AGENTS

- Organisation de réunions d'information collectives pour chaque service concerné, dans chaque académie, pour tous les agents
  - ✓ Présentation par structure cible : missions, projet d'organigramme fonctionnel et hiérarchique...
  - ✓ Présentation du protocole d'accompagnement personnalisé



**Novembre/Décembre 2019 pour les structures créées au 1/1/2020**

**Janvier/Février 2020 pour celles créées au 1/9/2020**

10

## 6. PHASE D'ÉCOUTE ET D'INFORMATION INDIVIDUELLE

- ✓ Ecoute et expression des souhaits d'évolution professionnelle
- ✓ Recensement des attentes et besoins individuels
- ✓ Réponses aux questions de l'agent



**Décembre 2019 – Janvier 2020**

11

## 7. PRÉSENTATION DES SERVICES RÉGIONAUX CRÉÉS AU 1/9/2020 AUX AGENTS

### ▪ Objectifs :

- ✓ Présenter l'organisation de la structuration régionale
- ✓ Présenter aux agents de chaque service concerné, sa structuration régionale finalisée
- ✓ Présenter les modalités d'accompagnement individuel à la mobilité
  - Dans le cadre du mouvement intra académique
  - Dans le cadre de la mobilité interne à chaque académie / structure



**Février 2020**

12

## 8. PHASE D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL A LA MOBILITÉ

- Mise en place d'entretiens individuels pour chaque agent, conduit par la direction des ressources humaines
  - ✓ Ecoute et expression des souhaits d'évolution professionnelle
  - ✓ Analyse des besoins en formation (adaptation à l'emploi, perfectionnement professionnel)
  - ✓ Recensement des attentes et besoins individuels



**Mars à Mai 2020**

13

## 8. PHASE D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL A LA MOBILITÉ

### L'accompagnement dans le cadre de la mobilité intra académique

- ✓ Mobilité géographique volontaire

#### Réunion d'information sur la mobilité intra

- ✓ Information sur les métiers en EPLE et en services académiques (en amont de l'ouverture du mouvement)
- ✓ Bonification type « mesure de carte » dans le barème du mouvement intra académique pour les agents potentiellement concernés par une mobilité fonctionnelle.

14

## 8. PHASE D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL A LA MOBILITÉ

### Rencontres de la mobilité Intra académique

Quoi ? journée ou demi journée banalisée d'information sur les métiers en services académiques et en EPLE

Pour qui ? Agents administratifs, prioritairement ceux concernés par une mobilité fonctionnelle

Quand ? en amont de l'ouverture de la mobilité intra

Comment ?

- ✓ **Mini-conférences de présentation des métiers**
- ✓ **Rencontres avec des agents (chef de bureau, adjoint gestionnaire...) représentant les structures et métiers en tension.**

15

## 8. PHASE D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL A LA MOBILITÉ INTERNE

- ✓ Mobilité fonctionnelle
- ✓ Garantie indemnitaire :
  - Pas de perte indemnitaire (IFSE) pour les agents dans le cas d'un changement de groupe défavorable : clause de sauvegarde de 3 ans
  - Perte d'une NBI compensée par l'IFSE : clause de sauvegarde de 3 ans
- ✓ Information sur les métiers en services académiques (en amont ouverture du mouvement interne)

**Rencontre et échange avec les agents en  
amont de la mobilité interne**

16

## 8. PHASE D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL A LA MOBILITÉ

### Rencontres de la mobilité Interne

Quoi ? journée ou demi journée banalisée d'information sur les métiers en services académiques (rectorat ou DSDEN)

Pour qui ? Agents administratifs affectés en services académiques, prioritairement ceux concernés par une mobilité fonctionnelle

Quand ? en amont de l'ouverture de la mobilité interne

Comment ?

- ✓ **Mini-conférences de présentation des services et métiers**
- ✓ **Rencontres avec des agents (chef de bureau, gestionnaire...) représentant les services et métiers.**

17

## TÉLÉTRAVAIL

- ✓ Décret 2016-151 du 11/2/2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique
- ✓ Article 49 de la loi 2019-828 du 6/8/2019 de transformation de la fonction publique

Le télétravail comme outil d'amélioration des conditions de travail des agents et de modernisation de l'organisation dans le cadre de la région académique.

- Cibler les missions indépendantes et/ou expertes ; compatibilité avec l'organisation du service ;
- Prioriser l'éloignement géographique (domicile – travail ; site principal – site distant), les situations médicales.

Modalités à l'étude :

- 2 jours / semaine maximum pour un agent exerçant à temps plein
- Mise en œuvre sur la base du volontariat de l'agent et avec l'accord de l'administration
- Réversibilité du dispositif
- Utilisation ponctuelle possible

18